

Conseil d'administration du CCAS du 25 mars 2024
Procès-verbal de la séance

Date de convocation : 18 mars 2024

Date d'affichage de la convocation : 18 mars 2024

Date d'affichage du compte-rendu : 1 avril 2024

Nombre de membres du Conseil d'Administration

Membres : 13

En exercice : 13

Présents : 9

Ayant pris acte : 9

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq mars à dix-neuf heures, le Conseil d'Administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Germain DUPONT, Président du CCAS.

Présents : M. DUPONT, Mme MAILLARD, Mme VUMI, Mme RAKOTOMALALA, Mme PREVOST, M. BAUDU, M. DELPECH, M. DIVERGER, Mme CHADUTEAU

Absent(e)s excusé(e)s : Mme LESCANE, Mme AZINCOURT (donne pouvoir à Mme MAILLARD), M. AUBERT, Mme TERRE

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil d'Administration.

Mme **Christiane MAILLARD** a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle accepte.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du dernier compte-rendu en date du 21 décembre 2023
- Débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire
- Questions divers

I. Approbation du Procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023

Le procès-verbal de la séance du 21 décembre 2023 est adopté par les membres du Conseil d'administration présents, à l'unanimité

II. Débat d'orientation budgétaire sur la base du rapport d'orientation budgétaire

DELIBERATION N°01/2024

OBJET : RAPPORT ET DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

RAPPORTEUR : Germain DUPONT

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU le Code de l'action Sociale et des Familles notamment ses articles L.123-4 et suivants ;
VU la circulaire n°NOR/IN/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant que la teneur du débat d'orientation budgétaire est retracée dans une délibération distincte de l'assemblée,
VU l'article 107 de la Loi « NOTRe » n° 2015-991 du 07 aout 2015,
VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016,
VU le rapport d'orientation budgétaire joint,

Le rapporteur rappelle que le débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue la première étape du cycle budgétaire annuel précédant le vote et que l'article 107 de la Loi n°2015-991 du 07 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite Loi « NOTRe », repris dans l'article L2312-1 du CGCT, a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux. L'obligation d'information a été renforcée également par l'article 13 de la loi de programmation des finances publiques du 22 janvier 2018.

Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport précisant la situation financière et économique de la collectivité, les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ; les engagements pluriannuels envisagés, ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Il ne s'agit pas uniquement de présenter tous les éléments constitutifs du budget, mais bien d'évoquer le contexte financier national et local dans lequel ce budget se construit ainsi que les actions fortes et les priorités qui se dégageront et par voie de conséquences en termes de moyens financiers.

Le rapporteur présente au Conseil d'Administration les grandes orientations du budget primitif 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire annexé

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité

PREND acte de la tenue de débat sur l'orientation budgétaire relative à l'exercice 2024 selon les modalités prévues par les textes et sur la base du rapport annexé à la délibération.

AUTORISE Monsieur le Président à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE, LES JOUR, MOIS ET AN CI- DESSUS, POUR EXTRAIT CONFORME,

III. Questions diverses

Le Président sollicite deux axes de réflexions :

- L'élaboration des critères pour la sélection des participants aux sorties organisées
- L'étude et l'élaboration d'un projet de voyage

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15.

Le secrétaire de Séance


Christiane MAILLARD

Le Président


Germain DUPONT

